

MON CAHIER DE **VACANCES** DÉDIÉ AU LOGEMENT

Je comprends mon logement en m'amusant



Locataire, propriétaire, copropriétaire ou futur acquéreur ?
Ce cahier vous aide à mieux comprendre votre logement au quotidien

Bienvenue dans votre cahier de vacances dédié au logement !

Locataire, propriétaire, copropriétaire ou futur acquéreur ?

Le logement occupe une place essentielle dans votre quotidien... mais ses règles, ses démarches et ses droits peuvent parfois sembler complexes.

Chaque jour, découvrez une double page structurée pour compléter vos compétences :

“ J'apprends ” :

des explications simples et concrètes pour bien saisir les notions essentielles



“ À retenir ” :

les points clés à garder en mémoire

“ Je pratique ” :

des exercices ludiques pour tester vos connaissances

Vous serez guidé tout au long du parcours par Julie, locataire, et Marc, propriétaire, qui vous aideront à mieux comprendre les situations du quotidien.



Bonjour, je suis **Julie**, locataire.

Et moi, c'est **Marc**, propriétaire bailleur.

Besoin d'aller plus loin ?

N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Nos équipes sont là pour vous informer et vous conseiller.

L'ADIL 45-28 est un service public **gratuit** et **indépendant**.

Nos conseils sont neutres, personnalisés et adaptés à votre situation.

Ce cahier a été conçu par l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir pour vous accompagner pas à pas dans la compréhension du logement, de manière claire, ludique et accessible à tous.



Rapports locatifs

ÉTATS DES LIEUX

pages 3 et 4

CONGÉS

pages 5 et 6

CHARGES

pages 7 et 8



De l'impayé à l'expulsion

IMPAYÉS DE LOYER

pages 9 et 10



Acquisition

FINANCEMENT

pages 11 et 12

CONTRAT DE CONSTRUCTION

pages 13 et 14



Copropriété

ORGANISATION DE LA COPROPRIÉTÉ

pages 15 et 16

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

pages 17 et 18



Fiscalité

INVESTISSEMENT LOCATIF

pages 19 et 20



Voisinage

TROUBLES ANORMAUX

pages 21 et 22

GARDEZ VOS DISTANCES

pages 23 et 24



Rénovation énergétique

ÉCO-GESTES

pages 25 et 26

TRAVAUX DE RÉNOVATION

pages 27 et 28



Corrections

pages 29 à 34



ÉTATS DES LIEUX



J'apprends

L'état des lieux est un document obligatoire réalisé lors de l'entrée et de la sortie d'un logement.

Il décrit précisément l'état de chaque élément du logement : murs, sol, équipements, fenêtres, etc... à votre arrivée et à votre départ.

Cette comparaison détermine si le propriétaire peut retenir une partie du dépôt de garantie.

À LA SORTIE



logement en bon état

→ restitution du dépôt de garantie totale



À L'ENTRÉE



logement en bon état



logement en mauvais état

→ restitution partielle ou non du dépôt de garantie



Je pratique

1

QCM

plusieurs solutions possibles

Quand faire l'état des lieux ?

- ☐ avant l'entrée dans le logement
- ☐ après 1 mois d'occupation
- ☐ pendant le bail, en cas de besoin
- ☐ seulement à l'entrée
- ☐ à la sortie du logement
- ☐ avant la remise des clés
- ☐ seulement à la sortie

2

Cas pratique

Julie, la locataire, ne signale pas une trace à l'entrée du logement. A la sortie, Marc, le propriétaire en demande la réparation.

Qui a raison ? _____

3

Mots mêlés

E	T	A	T	D	E	S	L	I	E	U	X
C	R	A	V	O	T	L	U	G	R	C	H
K	W	E	C	O	S	O	R	T	I	E	C
X	L	E	P	G	E	C	V	H	A	Q	D
S	D	E	Y	A	B	A	K	O	T	S	I
T	D	G	E	E	R	T	N	E	E	L	L
U	Y	O	Z	E	Y	A	L	B	I	E	T
B	S	E	W	Q	L	I	T	C	R	P	Z
C	J	Q	B	P	A	R	W	I	P	H	J
T	O	K	C	B	L	E	S	K	O	Y	B
Z	E	J	Y	A	T	C	H	U	R	N	K
Y	M	A	T	G	M	I	T	I	P	V	F

BAIL
DEPOT
ENTREE
ETAT DES LIEUX

LOCATAIRE
PROPRIETAIRE
REPARATION
SORTIE



4 Trouver les différences



Combien de différences facturables ont été repérées entre les deux images ?



A retenir

L'état des lieux est réalisé à l'entrée et à la sortie du logement. Il doit être précis et détaillé. Il est signé par les deux parties et peut être complété dans un délai de 10 jours à l'entrée par le locataire.



LES CONGÉS



J'apprends

Le congé est la notification officielle adressée par le locataire ou le propriétaire pour mettre fin au contrat de location en respectant le délai de préavis prévu par la loi.



Le bailleur :

- Location vide : prévenir 6 mois avant la fin du bail
- Location meublée : prévenir 3 mois avant la fin du bail

Le locataire :



- Peut donner congé à tout moment
- Préavis :
 - 3 mois en location vide
 - 1 mois en location meublée
 - 1 mois dans certains cas en vide



Je pratique

1

Quizz

1 seule réponse possible

• Je donne congé en envoyant :

- ☐ Un mail
- ☐ Une lettre recommandée avec accusé de réception
- ☐ Une lettre suivie

• J'ai demandé ma mutation, je peux donc bénéficier d'un préavis réduit à 1 mois :

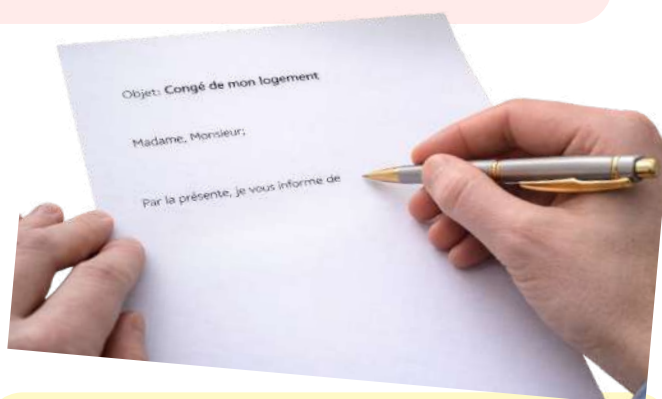
- ☐ Vrai
- ☐ Faux

• Quel motif le bailleur peut utiliser pour donner congé :

- ☐ Il veut vendre
- ☐ Il ne veut plus louer
- ☐ Il veut louer à sa nièce

• Mon bailleur m'a donné congé, j'ai plus de 65 ans et de faibles ressources, j'ai lu qu'il doit me reloger :

- ☐ Vrai
- ☐ Faux



2

Rayer les motifs de préavis réduit non applicables

- Obtention d'un premier emploi
- Déménagement dans une autre région
- Mutation professionnelle
- Perte d'emploi
- Nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi
- Bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé
- Locataire qui change de logement
- Locataire dont l'état de santé justifie un changement de domicile
- Locataire âgé de plus de 65 ans
- Locataire victime de violences conjugales



3

Définir si le congé est valable ou non

en entourant la bonne réponse

- Le bailleur envoie un SMS au locataire pour l'informer qu'il doit quitter le logement dans 6 mois car il souhaite le vendre.
→ **Valable / Pas valable**
- Le bailleur donne congé pour vendre le logement, mais ne mentionne ni le prix, ni les conditions de vente.
→ **Valable / Pas valable**
- Le bailleur donne congé 6 mois avant la fin du bail pour récupérer le logement pour l'habiter et le laisser vide.
→ **Valable / Pas valable**
- Le bailleur donne congé pour vendre, mais décide finalement de relouer le logement à un autre locataire après le départ.
→ **Valable / Pas valable**
- Le bailleur remet le congé en main propre contre signature 6 mois avant la fin du bail pour vendre le logement.
→ **Valable / Pas valable**



4

Texte à trous

• Le préavis du locataire :

Compléter avec les mots : 1 mois – 3 mois – locataire – congé

“Le _____ peut donner _____ à tout moment.
En règle générale, il doit respecter un délai de _____, mais celui-ci peut être réduit à _____ dans certains cas.”

• Le congé du bailleur

Compléter avec les mots : 6 mois – motif – bailleur – vendre

“Le _____ ne peut donner congé qu'à certaines conditions.
Il doit respecter un délai de _____ avant la fin du bail et justifier d'un _____, comme par exemple _____ le logement.”

Petit défi !

Compléter librement :

“Le _____ donne congé pour _____ le logement.
Il doit prévenir le locataire _____ mois avant la fin du bail.
Le locataire, lui, peut partir avec un préavis de _____ mois (ou _____ mois).”



A retenir

Un préavis/congé doit être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, par acte de commissaire de justice, par lettre remise en main propre contre émargement. Le délai court à compter de la date de réception, de la signification ou de la remise en main propre.



J'apprends

Les charges locatives ou “charges récupérables” sont les dépenses liées à l'usage du logement et de l'immeuble, que le propriétaire peut demander au locataire de rembourser. Elles sont listées dans le décret du 26 août 1987.



Je pratique

1

Choisir la bonne réponse

en indiquant si la charge est **récupérable “R”** ou **non récupérable “NR”** par le propriétaire

- Ménage des parties communes : _____
- Réparation de la toiture : _____
- Eau froide consommée par le locataire : _____
- Salaire du gardien (entretien) : _____
- Honoraires du syndic : _____
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : _____
- Remplacement d'un ascenseur : _____
- Électricité des parties communes : _____

2

Cas pratique

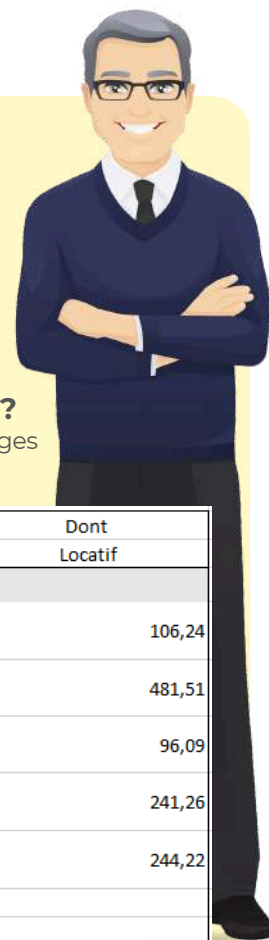
Marc (propriétaire bailleur) :

Ma locataire Julie verse 110 € de provisions de charges par mois.

Je viens de recevoir le décompte de charges du syndic pour l'année 2025 et ma taxe foncière (178 € pour l'année).

Comment dois-je procéder à la régularisation des charges pour l'année 2025 ?

Répondre aux questions de la page suivante afin d'aider Marc à préparer la régularisation des charges à présenter à la locataire Julie.



Rubrique de charges	Dépenses	Base de répartition		Votre Quote Part	Dont Locatif
		Total	Individuel		
Groupe de lots n° 1116 APPARTEMENT					
CHARGES COMMUNES GENERALES	31.911,64	10000	144	459,52	106,24
CHARGES BATIMENT	7.805,28	10000	620	483,92	481,51
CHARGES ASCENSEUR	2.295,86	10000	644	147,85	96,09
CHARGES CHAUFFAGE	14.700,95	10000	167	245,51	241,26
CHARGES EAU FROIDE / INDEX	15.508,08	3302	52	244,22	244,22
Index début : 18 Index Fin : 70					
CHARGES EAU CHAUDE / INDEX	35.041,04	2105	34	565,98	565,98
Index début : 6 Index Fin : 40					
Total groupe de lots				2147	1735,3
Total copropriétaire				2147	1735,3
Déduction des appels de fonds				1975	
Solde de la régularisation				170	



Calculer le total des charges récupérables :

Calculer le total payé par le locataire sur 12 mois :

Régularisation :

Observation

Les provisions étaient-elles :

- ☐ trop élevées
☐ trop faibles
☐ adaptées



Je pratique

3

Mots croisés

des charges récupérables

Horizontal :

1 - Utile pour monter ou descendre sans effort.

2 - Retirer les traces et la poussière.

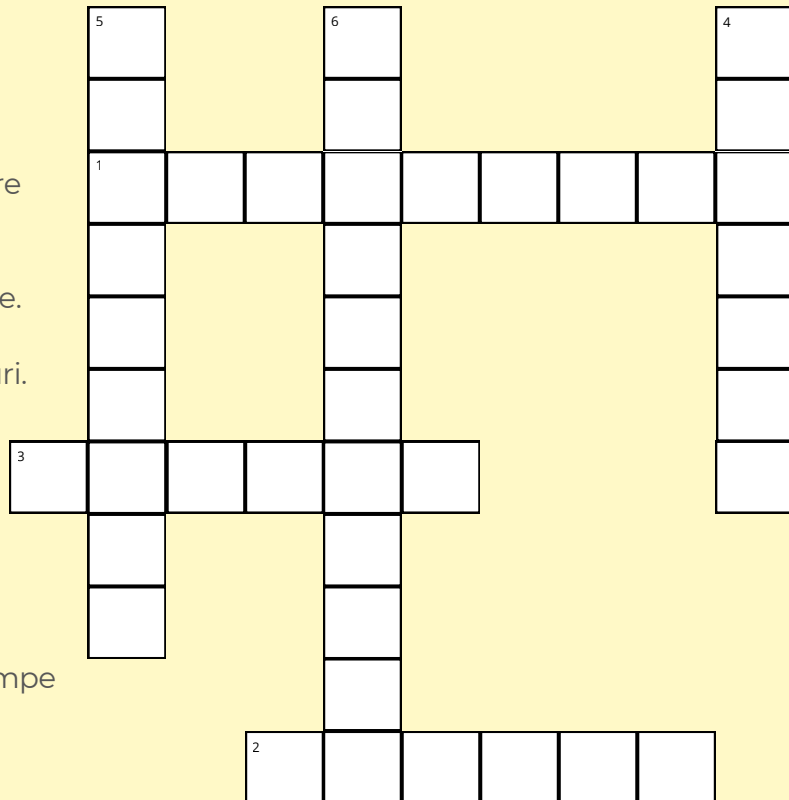
3 - Espace extérieur arboré et fleuri.

Vertical :

4 - Employé d'immeuble.

5 - Par convecteur, grille pain, pompe à chaleur.

6 - Edison en est le père.



4

Vrai ou Faux

- Le locataire doit payer l'eau qu'il consomme :

☐ Vrai

☐ Faux

- Le propriétaire peut demander au locataire de payer la rénovation de la façade :

☐ Vrai

☐ Faux

- Les charges locatives sont toujours fixes et ne changent jamais :

☐ Vrai

☐ Faux

- Le locataire peut payer les charges sous forme de provisions mensuelles :

☐ Vrai

☐ Faux

- Les honoraires du syndic sont toujours à la charge du locataire :

☐ Vrai

☐ Faux



A retenir

Les charges locatives correspondent aux dépenses liées à l'usage du logement que le locataire doit rembourser au propriétaire. Elles sont payées sous forme de provisions puis régularisées chaque année, mais certaines restent à la charge du propriétaire.



IMPAYÉS DE LOYER



J'apprends

Quand des difficultés apparaissent pour payer mon loyer, je n'attends pas que la situation s'aggrave. J'agis rapidement : je contacte mon bailleur pour expliquer ma situation et chercher une solution amiable, comme un échéancier. Je peux aussi me faire accompagner par l'ADIL ou une assistante sociale, qui m'aident à connaître mes droits et à mobiliser des aides adaptées. Plus j'agis tôt, plus j'ai de chances de conserver mon logement et de trouver une issue durable.

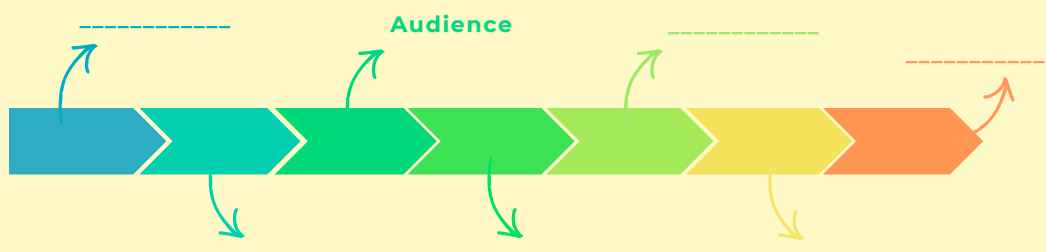


Je pratique

1

Compléter le schéma de la procédure

en plaçant les mots suivants au bon endroit :
Assignation, Commandement de payer, Commandement de quitter les lieux, Demande de concours de la force publique, Expulsion, Signification de jugement



2

Entourer la bonne réponse

suite à la réception d'une assignation au Tribunal, que faire ?

- **Votre présence à l'audience est :**

Indispensable
Superflue
Non nécessaire

- **Qui peut me représenter à l'audience ?**

Un membre de ma famille
Un voisin
Mon gardien

- **Que signifie DSF ?**

Droit Social et Financier
Diagnostic Social et Financier
Diagnostic Secret et Forfaitaire

- **Quel est le juge compétent pour statuer sur une demande de résiliation du bail d'habitation ?**

Le tribunal administratif
Le juge des contentieux de la protection
Le conseil de prud'hommes
Le juge d'instruction

3

Mise en situation

La situation



Pendant ce temps



Quelques jours plus tard



→ Le jugement d'expulsion est reçu par commissaire de justice et par voie postale.

Le bon réflexe !



→ Prendre rendez-vous à l'ADIL pour préparer l'audience

La solution !



→ Se présenter à l'audience



De l'impayé à l'expulsion

4 Cocher les bonnes réponses

plusieurs solutions possibles pour adopter le bon réflexe

• Quand j'ai des difficultés de paiement, je dois :

- ☐ Ignorer les courriers
- ☐ Contacter mon bailleur
- ☐ Demander de l'aide (ADIL, assistante sociale)
- ☐ Attendre l'expulsion

• Quand je reçois un commandement de payer :

- ☐ Je le range sans le lire
- ☐ Je vérifie le montant de la dette
- ☐ Je contacte rapidement mon bailleur
- ☐ J'attends la convocation au tribunal

• Si le juge accorde des délais de paiement :

- ☐ Je respecte les échéances
- ☐ J'arrête de payer
- ☐ Je continue à payer le loyer courant
- ☐ J'informe le bailleur en cas de difficulté

• Si je reçois un commandement de quitter les lieux :

- ☐ Je cherche des solutions de relogement
- ☐ Je contacte une assistante sociale
- ☐ J'ignore le document



A retenir

Bien préparer son audience est important mais se présenter le jour de l'audience est primordiale. La procédure devant le juge est orale et c'est à ce moment-là que vous pourrez faire entendre vos demandes de délai de paiement, de maintien dans le logement, de suspension de la clause résolutoire.

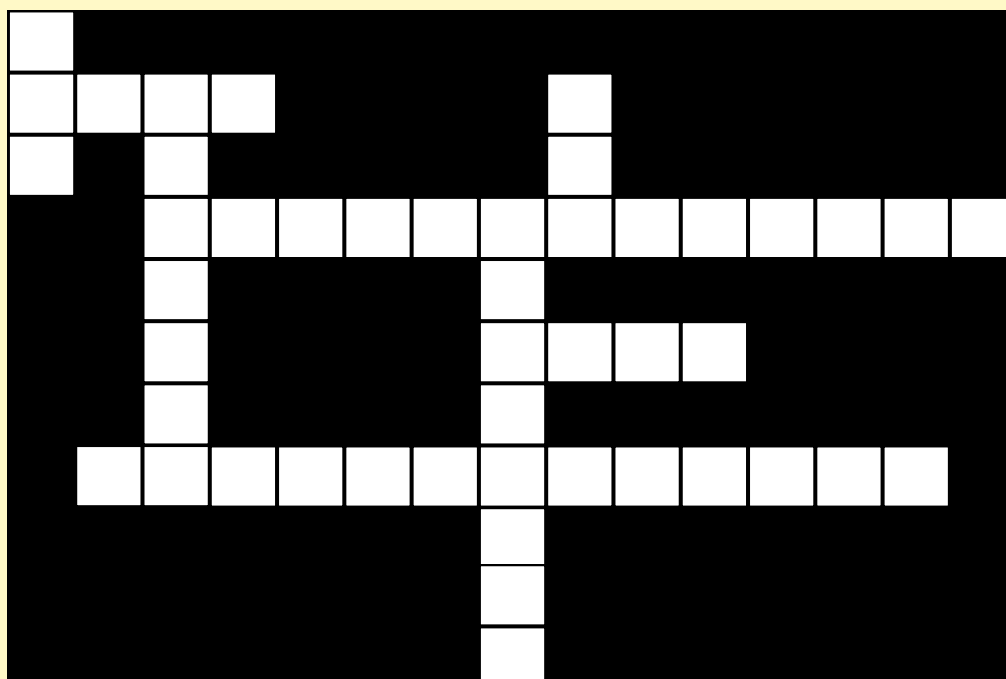
**J'apprends**

Le financement d'une accession à la propriété repose sur un ensemble de prêts permettant de compléter l'apport personnel. Parmi eux, on trouve les prêts aidés comme le PTZ (Prêt à Taux Zéro), le PAS (Prêt à l'Accession Sociale), l'éco-PTZ ou les prêts d'ACTION LOGEMENT, soumis à conditions.

**Je pratique****1****Entourer les affirmations correctes**

sur le prêt à taux zéro

- Le Prêt à taux zéro (PTZ) est mobilisable pour la construction d'une maison neuve en zone B1
- Je ne peux financer que des travaux de rénovation énergétique avec le PTZ
- Le PTZ est un prêt principal pouvant financer la totalité d'une acquisition
- Je peux bénéficier d'un PTZ pour l'acquisition d'un logement social
- Le montant des travaux lors de l'acquisition d'un logement ancien, doit représenter au moins 30% du coût total de l'opération
- Il y a des plafonds de ressources pour pouvoir bénéficier du PTZ

2**Mots casés****3 lettres**PAS
PTZ**4 lettres**TAEF
(Taux Annuel
Effectif Global)
TAUX**7 lettres**

EPARGNE

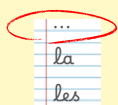
8 lettres

INTERETS

13 lettresAMORTISSEMENT
REMBOURSEMENT



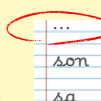
3 Rébus



RRR...



RRR...



RRR...



RRR...



4 Citer 3 charges

liées au logement à prendre en compte pour établir votre budget

exemple : Charges de copropriété

1. _____
2. _____
3. _____



A retenir

LE TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est le coût total du prêt exprimé en pourcentage annuel. Il prend en compte l'ensemble des coûts (intérêts, frais de dossier, frais d'assurance et de garantie...)



CONTRAT DE CONSTRUCTION DE MAISON INDIVIDUELLE CCMI



J'apprends

Lorsqu'un particulier, appelé maître d'ouvrage, décide de faire construire une maison, il s'adresse le plus souvent à un professionnel, le constructeur, qui se charge d'une partie ou de l'ensemble des travaux. Le contrat passé avec cette entreprise est réglementé : il s'agit d'un Contrat de construction de maison individuelle (CCMI), dont le contenu est encadré par la loi.



Je pratique

1 Vrai ou Faux

- **Le CCMI doit obligatoirement être écrit :**

☐ Vrai☐ Faux

- **Le prix ne peut jamais être révisé :**

☐ Vrai☐ Faux

- **Une garantie de livraison à prix et délai convenu est obligatoire :**

☐ Vrai☐ Faux

- **Le délai de construction n'a pas besoin d'être précisé :**

☐ Vrai☐ Faux

- **Un CCMI peut être signé sans avoir signé une promesse de vente sur un terrain :**

☐ Vrai☐ Faux

2

Rayer les intrus

qui ne sont pas les 5 conditions suspensives d'un contrat de construction de maison individuelle

- Obtention du permis de construire
- Obtention du financement
- Signature du compromis de vente
- Obtention de l'assurance dommage-ouvrage
- Obtention de la garantie de parfait achèvement
- Signature du 1^{er} avenant au contrat de construction
- Obtention de la garantie de livraison
- Signature de l'achat du terrain devant le notaire





3 Associer chaque garantie à la bonne définition

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| Assure l'achèvement de la maison au prix et délai prévus | ● | ● Garantie de livraison |
| Couvre tous les défauts signalés pendant l'année suivant la réception | ● | ● Assurance dommage ouvrage |
| Couvre pendant 2 ans les équipements | ● | ● Garantie de parfait achèvement |
| Préfinance, sans recherche de responsabilité, les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs | ● | ● Garantie biennale |
| Couvre pendant 10 ans les dommages graves affectant la solidité ou l'usage de la maison | ● | ● Assurance décennale |

4 Compléter cet échéancier

Le constructeur peut demander des paiements échelonnés au fur et à mesure de l'avancée de la construction. Indiquer le pourcentage maximum du prix convenu, exigible aux différents stades de la construction aux bons emplacements.

ÉTAPE DE CONSTRUCTION	% À PAYER
Ouverture du chantier, pourcentage incluant éventuellement celui du dépôt de garantie	----
Achèvement des fondations	----
Achèvement des murs	40%
Mise hors d'eau	----
Achèvement des cloisons et à la mise hors d'air	----
Achèvement des travaux d'équipement, de plomberie, de menuiserie, de chauffage et de revêtements extérieurs.	95%
Réception des travaux	----

Petit défi !

- Obligatoire dans le cadre d'un CCMI
- Généralement mise en place par le constructeur
- Protège contre l'abandon de chantier
- Fournie par un organisme extérieur

Je suis : _____



A retenir

Le CCMI est strictement réglementé par des dispositions d'ordre public.
(L 230-1 et suivants du code de la construction et l'habitation)

L'ORGANISATION DE LA COPROPRIÉTÉ



J'apprends

Syndicat des copropriétaires : Ensemble de tous les propriétaires d'un immeuble en copropriété.

Syndic : personne (physique ou morale) chargée de représenter le syndicat des copropriétaires et d'assurer la gestion quotidienne de l'immeuble.

Conseil syndical : groupe de copropriétaires élus qui assistent et contrôlent le syndic dans la gestion de la copropriété.



Je pratique

1 Mots mêlés

CHARGES

CONSEIL SYNDICAL

CONVOCATION

COPROPRIÉTAIRE

MAJORITÉ

RÈGLEMENT

SYNDIC

SYNDICAT

TANTIÈME

W Y J L R P L J O C I D N Y S
E R I A T E I R P O R P O C K
Y O Q C Y M X X V N S A W M B
N W V I N T B A R V U O U L M
S Y N D I C A T N O A A T A K
R S J N O A A I Q C X H J B M
S E V Y D I P Z N A A O F R C
Z G G S E O B P U T R H W G W
C R T L D T A N T I E M E N E
I A Z I E U Z S T O E G B V O
M H Q E U M L E K N Z C O Y F
L C J S K U E A U H V L R V X
Z R W N F Z L N M L G R Z G A
T T I O I Y U W T X O Z O Q E
W G L C S R Z T E K J K V H Q



2 Relier les éléments

pour déterminer qui fait quoi dans la copropriété ?

Le syndic



Vote les décisions importantes (travaux, budget...)

Le conseil syndical



Exécute les décisions et gère l'immeuble au quotidien

L'assemblée générale



Contrôle et assiste pour la gestion

Le copropriétaire

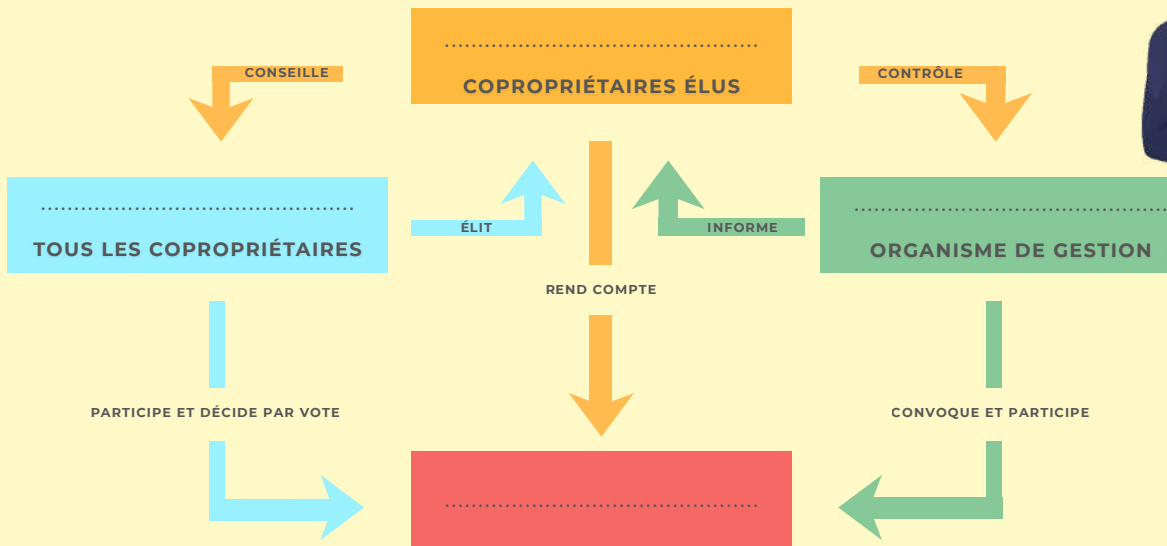


Possède un lot et participe aux décisions

3

Compléter le schéma

en plaçant les termes suivants au bon endroit afin de rappeler à Marc le rôle de chacun :
syndic - assemblée générale - conseil syndical - syndicat des copropriétaires



4

Trouver l'erreur

et corriger les phrases quand elles sont fausses

- Le conseil syndical donne des avis.

☐ Exact

☐ Faux

Correction : _____

- Le syndic est toujours bénévole.

☐ Exact

☐ Faux

Correction : _____

- L'assemblée générale ne sert qu'à informer.

☐ Exact

☐ Faux

Correction : _____



A retenir

C'est le syndicat des copropriétaires qui élit le syndic et les membres du conseil syndical.





L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



J'apprends

Convoqué par le syndic tous les ans, elle permet de prendre les décisions relatives au fonctionnement de la copropriété ; comme la définition du budget, des travaux à prévoir, des modifications du règlement de copropriété... Il est important d'être présent, de se faire représenter ou de voter par correspondance !



Je pratique

1 Vrai ou Faux

- **L'assemblée générale de copropriété doit obligatoirement se tenir une fois par an :**

☐ Vrai

☐ Faux

- **Le syndic est chargé de convoquer l'assemblée générale :**

☐ Vrai

☐ Faux

- **Le président du conseil syndical est obligatoirement président de séance :**

☐ Vrai

☐ Faux

- **Les décisions sont notamment prises à la majorité de l'article 27 :**

☐ Vrai

☐ Faux

- **Un copropriétaire peut se faire représenter par la personne de son choix :**

☐ Vrai

☐ Faux

- **Il est impossible de contester une décision d'assemblée générale :**

☐ Vrai

☐ Faux

2

Chercher l'erreur

pour indiquer ce qui est faux dans la résolution suivante :

Résolution n°5 : Travaux de ravalement de façade avec isolation

L'assemblée générale décide de procéder aux travaux de ravalement de façade de l'immeuble pour un montant de 450 000 €.

Ces travaux, sont des travaux d'entretien courant.

Le syndic propose que les appels de fonds soient adressés tous les mois pendant 4 mois selon l'échéancier suivant : Juin : 112500€ ; Juillet : 112500€ ; Aout : 112500 € ; Septembre : 112500€.

Les copropriétaires absents ne seront pas tenus de participer au financement des travaux.

Vote à la majorité de l'article 24 :

Vote pour 300/ 550 présents, représentés ou ayant voté par correspondance

Vote contre 150/550 présents, représentés ou ayant voté par correspondance

La résolution est adoptée.

Correction :

3 Qui a raison ?

en indiquant pour chaque personne si elle a raison ou tort et expliquer pourquoi en quelques lignes



Paul a-t-il raison ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi :



Sophie a-t-elle raison ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi :



Marc a-t-il raison ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi :

4 Relier la majorité à sa bonne définition

- | | |
|--|----------------|
| • Majorité des membres du syndicat représentant au moins les deux tiers des voix. | • Article 24 |
| • Au moins la moitié des membres représentant au moins un tiers des voix a été recueillie, un second vote peut être organisé durant la même assemblée générale. | • Article 25 |
| • Décisions exceptionnelles nécessitant l'accord de tous les copropriétaires sans exception. | • Article 25-1 |
| • Majorité des voix exprimées des copropriétaires présents, représentés ou votant par correspondance. | • Article 26 |
| • Au moins un tiers des voix de l'ensemble des copropriétaires ayant été recueilli, il est possible de procéder à un second vote au cours de la même assemblée générale. | • Article 26-1 |
| • Majorité des voix de tous les copropriétaires (présents, représentés ou ayant voté par correspondance). | • Unanimité |



A retenir

L'assemblée générale permet de prendre les décisions importantes de la copropriété. Les décisions s'imposent à tous, même aux absents. Les règles de vote (majorités) encadrent ces décisions. Participer ou se faire représenter est essentiel pour défendre ses intérêts.





L'INVESTISSEMENT LOCATIF



J'apprends

3 dispositifs pour lesquels il est possible d'opter aujourd'hui :

DENORMANDIE : Eligible pour des logements dans certaines zones (ORT, Cœur de Ville...), avec réalisation de travaux représentant 25% du coût de l'acquisition. Location soumise à plafonds de loyer et de ressources. **Avantage :** Réduction d'impôt.

LOC'AVANTAGES : Eligible pour tous les logements dans toute la France. Location soumise à plafonds de loyer et de ressources. Signature d'une convention avec l'ANAH. **Avantage :** Réduction d'impôt.

JEANBRUN : Eligible pour les immeubles collectifs neufs et anciens dans toute la France. Location soumise à plafonds de loyer et de ressources. **Avantage :** Déduction sur les revenus fonciers de 80% du prix d'acquisition.



Je pratique

1 Vrai ou Faux

- Le dispositif Denormandie concerne les logements anciens avec travaux :

☐ Vrai

☐ Faux

- Le dispositif Loc'Avantages impose de louer à un loyer plafonné :

☐ Vrai

☐ Faux

- Le dispositif Jeanbrun a un taux maximal d'avantage fiscal de 6% :

☐ Vrai

☐ Faux

- Le dispositif Denormandie permet de louer sans condition de ressources du locataire :

☐ Vrai

☐ Faux

- Le dispositif Jeanbrun impose des plafonds de loyer et de ressources des locataires :

☐ Vrai

☐ Faux

- Le Loc'Avantages permet d'obtenir une réduction d'impôt en échange d'un loyer inférieur au prix du marché :

☐ Vrai

☐ Faux



2 Associer le bon dispositif à la bonne définition

avec les mots suivants : Jeanbrun, Denormandie, Loc'avantage

- Je permets de bénéficier d'une réduction d'impôt. Je suis en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027. Mes plafonds de loyer et de ressources sont ceux du dispositif Pinel, je suis _____



- Je permets de bénéficier d'une réduction d'impôt, je suis en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027, j'ai 3 types de plafonds de ressources et de loyer (intermédiaire, social et très social), je suis _____
- Je permets de bénéficier d'une déduction sur les revenus fonciers, j'ai 3 types de plafonds de ressources et de loyer (intermédiaire, social et très social), je suis éligible pour des opérations neuves ou anciennes, je suis _____



Je pratique

3

Compléter les phrases

avec les mots suivants : *amortissement, ancien, centre-ville, collectif, convention, réduction*

- Le dispositif Loc'Avantages permet d'obtenir une _____ d'impôt.
- Le dispositif Denormandie concerne les logements _____.
- Le dispositif Jeanbrun repose sur un principe d'_____ du bien immobilier.
- Le dispositif Denormandie participe à la revitalisation des _____.
- Le dispositif Jeanbrun n'est applicable que dans les immeubles _____.
- Le dispositif Loc'avantages repose sur la signature d'une _____ avec l'ANAH.

4

Cas pratique

Marc (propriétaire bailleur) :

J'ai un logement de 70m² à Saint Hilaire Saint Mesmin, et je souhaite bénéficier du dispositif Loc'avantages.

J'ai vu que la réduction d'impôt avait pour assiette le montant des loyers. Je me suis rendu sur le site monprojet.anah.gouv.fr et j'ai vu qu'en fonction de la convention choisie, je pouvais louer mon logement au prix de :

source : monprojet.anah

loc1	loc2	loc3
632,10 € / mois 9,03 € / m ²	520,80 € / mois 7,44 € / m ²	408,80 € / mois 5,84 € / m ²

- Sachant qu'en Loc 1 sans intermédiation, je peux bénéficier de 15% de réduction d'impôt, de combien serait le montant de cette réduction sur 1 an : _____
- Si finalement je signe une convention Loc2 avec recours à l'intermédiation locative, la réduction sera de 40%, combien cela représentera pour 1 année : _____



A retenir

L'intermédiation locative (IML) consiste à confier votre bien à un tiers (agence immobilière sociale ou associations agréées par l'État) en vue d'une location ou sous-location à des ménages aux revenus modestes. Votre réduction d'impôt sera majorée avec l'IML.





TROUBLES ANORMAUX



J'apprends

Vivre ensemble : quelle règles ?

Dans un logement, chacun doit respecter la tranquillité de ses voisins. Musique, bricolage, odeurs de cuisine, etc.. et si cela dérangeait vos voisins ? Lorsqu'une nuisance devient répétée, intense ou durable, elle peut être considérée comme un trouble anormal de voisinage.



Je pratique

1

Entourer les pièces indiquant une nuisance ou non

en vert les pièces sans nuisances et en rouge les pièces avec nuisances



Décrire les nuisances constatées : _____

2

QCM

plusieurs solutions possibles

Quelles sont les situations problématiques qui peuvent constituer un trouble ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Musique forte tous les soirs | ☐ Une télévision très forte tous les soirs |
| ☐ Travaux une fois dans l'année | ☐ Une fête exceptionnelle dans l'année |
| ☐ Odeurs de barbecue tous les jours | ☐ Un repas entre amis une fois par mois |
| ☐ Un chien qui aboie plusieurs heures par jour | ☐ Une odeur très forte de friture qui envahit tout le logement |



3

Choisir la bonne réponse

en citant pour chaque situation de nuisance ci-dessous s'il s'agit principalement d'un problème d'intensité, de répétition ou de gêne

- Une perceuse extrêmement bruyante pendant 10 minutes : _____
- Un chien qui aboie tous les soirs : _____
- Une odeur de cigarette dans l'appartement voisin : _____
- Une télévision très forte pendant une heure : _____
- Des portes qui claquent plusieurs fois par jour : _____
- Une odeur de cuisine persistante dans le couloir : _____
- De la musique très forte lors d'une fête : _____
- Un scooter qui passe tous les soirs : _____
- De la fumée de barbecue qui entre par la fenêtre : _____

4

Mise en situation

La situation ...



Le problème ...



La tension ...



→ Le bruit est répétitif et gênant

→ Elle hésite :

Le bon réflexe !

La solution !



- ☐ Appeler la police ?
- ☐ Se plaindre ?
- ☐ Aller discuter ?

Quelle est la meilleure solution selon vous ?

→ Le dialogue permet souvent de résoudre le problème

“ Si ça continue ...

Il convient de suivre un ordre précis dans les démarches à entreprendre.

Classez les étapes dans l'ordre :

- ☐ Contacter un conciliateur
- ☐ Discuter avec son voisin ou envoyer un courrier
- ☐ Engager une procédure (aller au tribunal)



A retenir

Le bon réflexe : parler avant d'agir !

Un trouble = répétition (tous les jours, souvent) + **intensité** (très bruyante ou très gênante) + **durée** (qui dure dans le temps). **Tout n'est pas interdit... mais tout n'est pas acceptable non plus !**



GARDEZ VOS DISTANCES



J'apprends

Avec les plantations !

Il existe des règles à respecter pour préserver la tranquillité et l'intimité de chacun. La distance dépend de la hauteur de la plante. Les arbres ou arbustes de plus de 2 mètres de hauteur doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite séparative. Ceux de moins de 2 mètres doivent être plantés à au moins 50 centimètres de cette limite.



Je pratique

1 Rayer les règles de calculs erronées

Pour calculer la distance légale, il faut se mettre :

- Sur la face extérieure de l'arbre la plus proche de la limite séparative
- Au milieu de l'arbre
- Sur la face extérieure de l'arbre la plus éloignée de la limite séparative

Lorsque le mur séparatif vous appartient privativement, la distance légale se calcule :

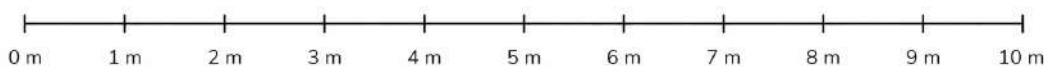
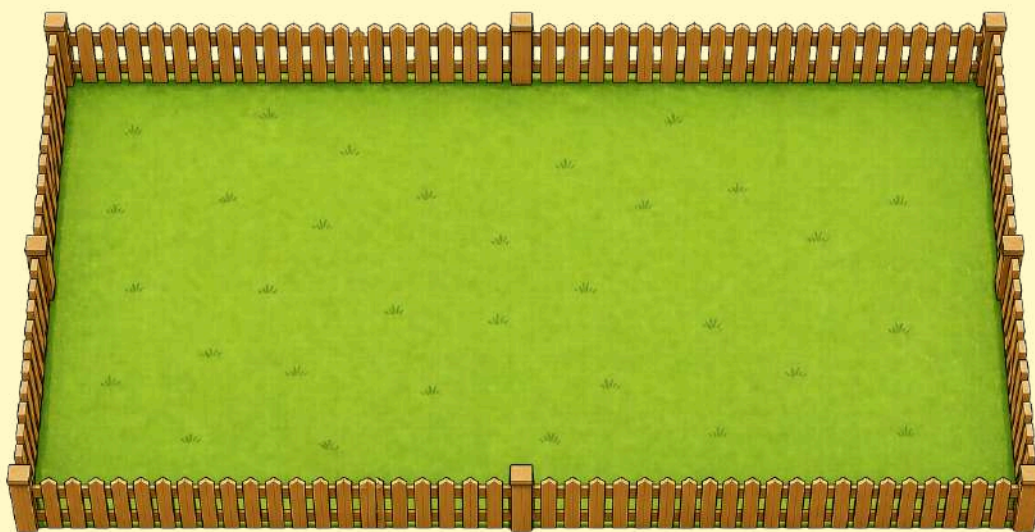
- Jusqu'à la façade du mur orientée vers la propriété voisine
- Jusqu'à la façade du mur chez vous
- Au milieu de l'épaisseur du mur

Lorsque le mur séparatif est mitoyen, la distance légale se mesure :

- Jusqu'à la façade du mur orientée vers la propriété voisine
- Au milieu de l'épaisseur du mur
- Jusqu'à la façade du mur chez vous

2 Dessiner 4 plantations (arbres et arbustes) au bon endroit

afin que Julie puisse respecter les distances dans son jardin





J'apprends

Avec les ouvertures (fenêtres) !

Il existe des règles à respecter pour préserver la tranquillité et l'intimité de chacun. La distance dépend de la vue chez le voisin :

Vue droite (*on voit directement chez le voisin*) : espace d'au moins 1m90 doit séparer l'ouverture de la limite séparant les 2 propriétés

Vue oblique (*il faut se pencher pour voir*) : espace d'au moins 0,60 m doit séparer l'ouverture de la limite séparant les 2 propriétés

Jour (*fenêtre qui laisse passer la lumière sans voir chez le voisin*) : ouverture situé à 2,60 m du sol en rez-de-chaussée et 1,90m du plancher de l'étage.



Je pratique

3

Texte à trous

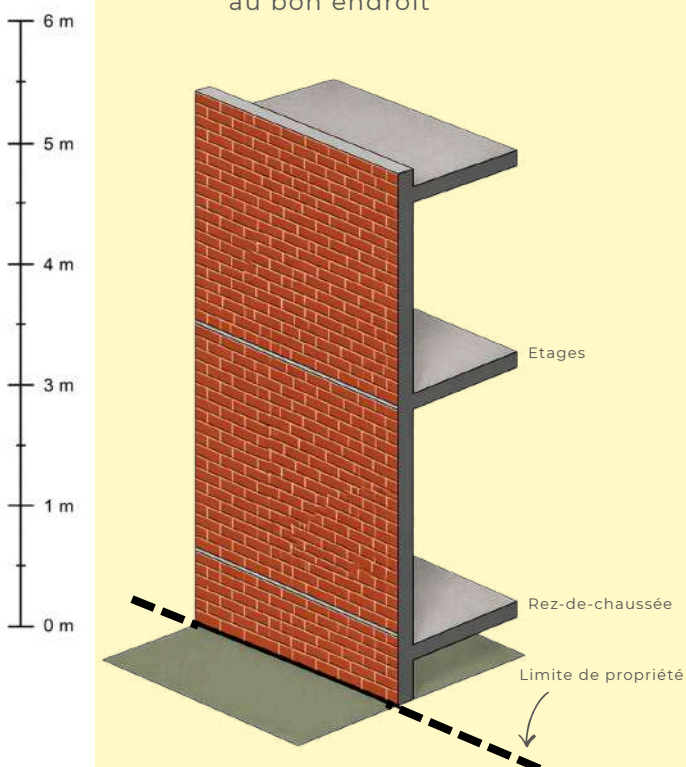
compléter les phrases

- Une vue _____ permet de regarder directement chez le voisin.
- La distance minimale pour une vue oblique est de _____ mètre(s).
- Une vue _____ nécessite de se pencher pour voir chez le voisin.
- Un _____ de souffrance laisse passer la lumière mais pas la vue.
- La distance minimale pour une vue droite est de _____ mètre(s).

4

Calculer la hauteur

l'indiquer et placer les vues au bon endroit



A retenir

Vivre en logement, c'est aussi respecter ses voisins : préserver la tranquillité et l'intimité de chacun. Et en cas de difficulté, avant d'agir, le dialogue reste la meilleure solution.



LES ÉCO-GESTES



J'apprends

Pour mieux gérer mon budget à la maison, je peux adopter des éco-gestes.

Chiffre clé : réduire la température de chauffage de 1 °C permet d'économiser jusqu'à 7 % sur la consommation de chauffage.



Je pratique



1

Relier les consommations d'eau

réparties par usage

1 %



jardin

6 %



cuisine

81 %



divers

6 %

hygiène
lessive
vaisselle

6 %



boire

2

Bande dessinée

Eco gestes dans la salle de bain.

Marc le propriétaire fait un rappel des éco-gestes pour l'eau à sa locataire Julie.





Je pratique

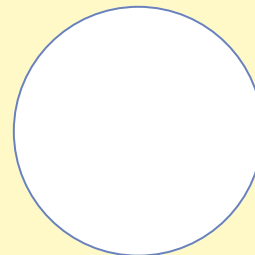
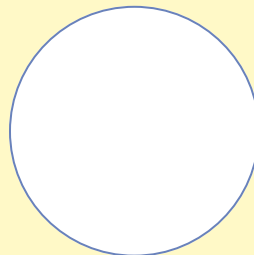
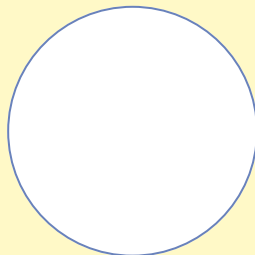
3

Citer et illustrer 3 éco-gestes

pour consommer moins d'énergie dans votre logement



exemple :
couvrir ses casseroles



4

Vrai ou Faux

Quels sont les vrais éco-gestes ?

- Aérer le logement tous les jours au moins 10 min ?

☐ Vrai

☐ Faux

- Brancher des appareils sur une multiprise ?

☐ Vrai

☐ Faux

- Laisser mon chargeur branché à la prise sans le téléphone ?

☐ Vrai

☐ Faux



A retenir

Il n'y a pas de petites économies. Je peux adopter des éco-gestes, liés à l'eau, à l'énergie ou à la qualité de l'air, aussi bien au travail que chez moi, ou même pendant mes vacances.



TRAVAUX DE RÉNOVATION



J'apprends

Un projet de rénovation énergétique ne se réalise ni instantanément ni gratuitement. Il s'inscrit dans une démarche réfléchie, qui demande de bien comprendre les spécificités de votre logement et vos objectifs. Il implique également un investissement en temps, depuis le diagnostic initial jusqu'au suivi des travaux, en passant par le choix des solutions techniques et des professionnels. Votre implication à chaque étape est essentielle pour assurer la réussite du projet et obtenir des résultats durables, adaptés à vos besoins.



Je pratique

1

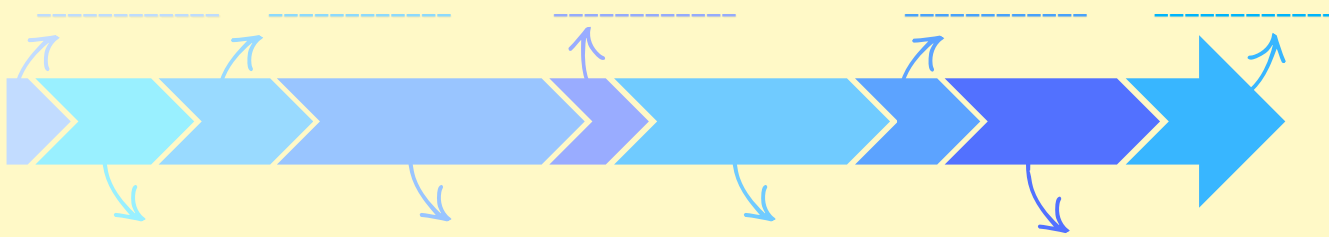
Replacer les pourcentages des déperditions thermiques aux bons emplacements

5% - 10% - 15% - 20% - 20% - 30%

**2**

Frise chronologique

Placer les mots suivants par ordre chronologique pour un projet réussi :
Travaux ; Perception des aides ; Signature devis ; Demande de solde ; Contact ADIL ; Rendez-vous avec un conseiller ; Etablir devis et comparer ; Accord des aides ; Demande aides et financement



3 Mots casés

4 lettres
ADIL

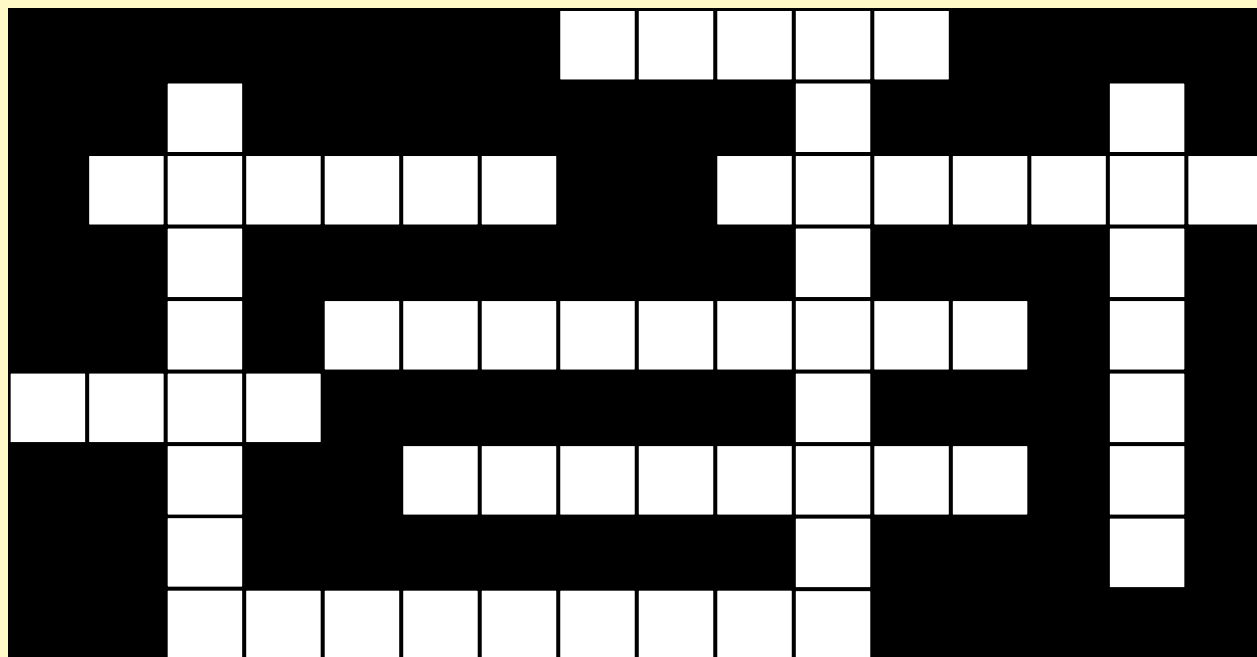
6 lettres
NEUTRE

8 lettres
CONSEILS
VENTILER

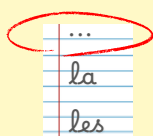
9 lettres
CHAUFFAGE
ISOLATION
REFLEXION

5 lettres
DEVIS

7 lettres
CONFORT
GRATUIT



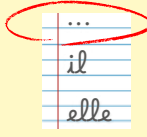
4 Rébus



R



N



NR



A retenir

Avant d'engager toute démarche auprès de professionnels, il est recommandé de prendre contact avec l'ADIL 45-28 - Espace Conseil France Rénov' au 02 38 62 47 07.





**pages 3
et 4**



- ✓ avant l'entrée dans le logement
- ✓ à la sortie du logement
- ✓ avant la remise des clés

E	T	A	T	D	E	S	L	I	E	U	X
C	R	A	V	O	T	L	U	G	R	C	H
K	W	E	C	O	S	O	R	T	I	E	C
X	L	E	P	G	E	C	V	H	A	Q	D
S	D	E	Y	A	B	A	K	O	T	S	I
T	D	G	E	E	R	T	N	E	E	L	L
U	Y	O	Z	E	Y	A	L	B	I	E	T
B	S	E	W	Q	L	I	T	C	R	P	Z
C	J	Q	B	P	A	R	W	I	P	H	J
T	O	K	C	B	L	E	S	K	O	Y	B
Z	E	J	Y	A	T	C	H	U	R	N	K
Y	M	A	T	G	M	I	T	I	P	V	F

Julie, la locataire avait l'obligation de signaler la fissure à son entrée dans les lieux (dans l'état des lieux d'entrée). Si elle ne l'a pas fait, on considère que le logement lui a été remis en bon état sur ce point.
→ Donc, à la sortie, le propriétaire peut légitimement demander une retenue pour la réparation.

A black and white photograph of a bathroom. Red circles are drawn around several items: the showerhead and its hose, the bathtub, the pedestal sink, the toilet, the toilet paper roll, and the floor. The bathroom contains a bathtub on the left, a pedestal sink in the center, a toilet on the right, and a shower area with a showerhead. A mirror is mounted above the sink, and a towel hangs on a rack. A basket of towels sits on the floor near the sink.

7 différences facturables ont été repérées entre les deux images

**pages 5
et 6**



- ☒ lettre recommandée avec accusé de réception
- ☒ Vrai
- ☒ Il veut vendre
- ☒ Vrai

- ~~Déménagement dans une autre région~~
- ~~Locataire qui change de logement~~
- ~~Locataire âgé de plus de 65 ans~~

- pas valable
- pas valable
- pas valable
- pas valable
- valable

- locataire ; congé ; 3 mois ; 1 mois
- bailleur ; 6 mois ; motif ; vendre
- bailleur ; vendre ; 6 ; 3 ; 1

**pages 7
et 8**



- R
- NR
- R
- R
- NR
- R

- $178 + 1735,3 = 1913,3 \text{ €}$
- $110 \times 12 = 1320 \text{ €}$
- $1913,3 - 1320 = 593,3 \text{ €}$
- Observation : trop faibles

	C		E		G			
	H		L		A			
A	S	C	E	N	S	E	U	R
U			C					D
F			T					I
F			R					E
J	A	R	D	I	N			N
	G		C					
	E		I					
			T					
		M	E	N	A	G	E	

- ☒ Vrai
- ☐ Faux
- ☐ Faux
- ☒ Vrai
- ☐ Faux

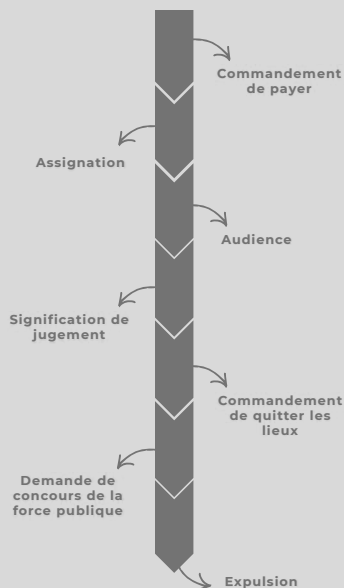


IMPAYÉS DE LOYER

page 9
et 10

Je corrige 

1 Compléter le schéma de la procédure :



2 Entourer la bonne réponse :

- Indispensable
- Un membre de ma famille
- Diagnostic Social et Financier
- Le juge des contentieux de la protection

4 Cocher les bonnes réponses :

- ☒ Contacter mon bailleur
- ☒ Demander de l'aide (ADIL, assistante sociale)
- ☒ Je vérifie le montant de la dette
- ☒ Je contacte rapidement mon bailleur
- ☒ Je respecte les échéances
- ☒ Je continue à payer le loyer courant
- ☒ J'informe le bailleur en cas de difficulté
- ☒ Je cherche des solutions de relogement
- ☒ Je contacte une assistante sociale



Thématique

De l'impayé à l'expulsion



Corrections

FINANCEMENT

page 11
et 12

Je corrige 

1 Entourer les affirmations correctes :

- Le Prêt à taux zéro (PTZ) est mobilisable pour la construction d'une maison neuve en zone B1
- Je peux bénéficier d'un PTZ pour l'acquisition d'un logement social
- Il y a des plafonds de ressources pour pouvoir bénéficier du PTZ

2 Mots casés :



4 Citer 3 charges :

- Taxe foncière
- Assurance habitation
- Eau et assainissement
- Prêt
- Entretien équipement
- Travaux de rénovation

3 Rébus :



→ Le prêt à taux zéro est pour les primo-accédants



→ La banque fait une offre de prêt



→ L'emprunter rembourse les mensualités de son prêt



CONTRAT DE CONSTRUCTION DE MAISON INDIVIDUELLE

CCMI

pages 13 et 14



Je corrige

1 Vrai ou Faux :

- ☒ Vrai
- ☒ Faux
- ☒ Vrai
- ☒ Faux
- ☒ Faux

2 Rayer les motifs non applicables :

- ~~Signature du compromis de vente~~
- ~~Obtention de la garantie de parfait achèvement~~
- ~~Signature du 1^{er} avenant au contrat de construction~~

3 Associer chaque garantie à la bonne définition :

Assure l'achèvement de la maison au prix et délai prévus

Couvre tous les défauts signalés pendant l'année suivant la réception

Couvre pendant 2 ans les équipements

Préfinance, sans recherche de responsabilité, les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs

Couvre pendant 10 ans les dommages graves affectant la solidité ou l'usage de la maison

- Garantie de livraison
- Assurance dommage ouvrage
- Garantie de parfait achèvement
- Garantie biennale
- Assurance décennale

4 Compléter cet échéancier :

- 15 %
- 25 %
- 40 %
- 60 %
- 75 %
- 95 %
- 5 %

Petit défi !

Je suis : **La garantie de livraison**



Thématique Acquisition



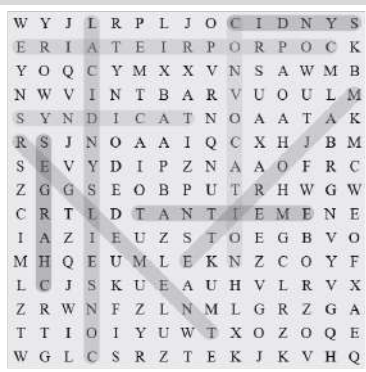
L'ORGANISATION DE LA COPROPRIÉTÉ

pages 15 et 16

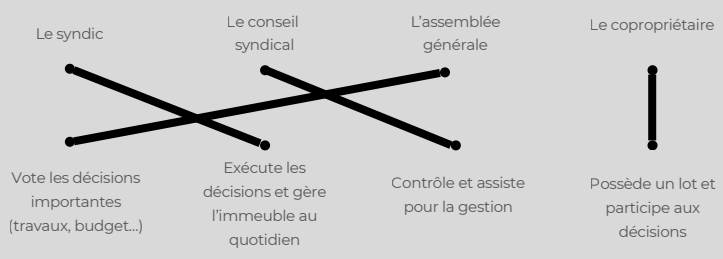


Je corrige

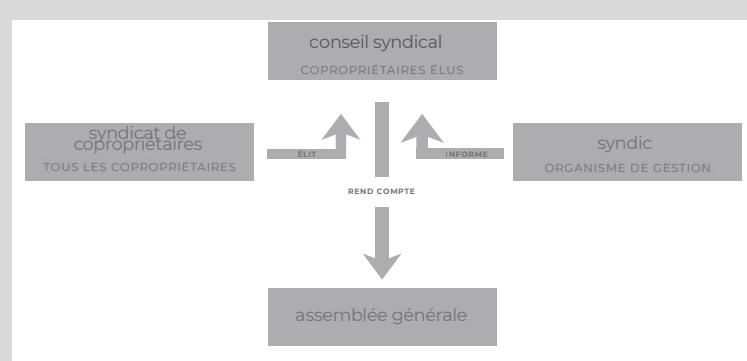
1 Mots mêlés :



2 Relier les éléments :



3 Compléter le schéma :



4 Trouver l'erreur :

- ☒ Exact
Donne des avis sur toutes questions pour lesquelles il est consulté ou dont il se saisit lui-même
- ☒ Faux
Le syndic peut être professionnel ou bénévole.
- ☒ Faux
L'assemblée générale sert à prendre des décisions.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

pages 17
et 18

Je corrige 



Corrections

1 Vrai ou Faux :

- ☒ Vrai
- ☒ Vrai
- ☒ Faux
- ☒ Faux
- ☒ Vrai
- ☒ Faux

2 Chercher l'erreur :

Ce ne sont pas des travaux d'entretien donc vote à la majorité 24 mais à la majorité 25

Le calcul des tantièmes n'est pas le bon : il faut 501/1000 pour que la résolution soit adoptée.

Tous les copropriétaires doivent participer au financement, même s'ils sont absents en assemblée générale, du moment que la résolution a été adoptée à la bonne majorité

3 Qui a raison ? :



Paul a raison ?

☒ Non

Pourquoi : Le délai de 21 jours concerne l'envoi de la convocation, et non sa réception. Ce délai court à compter du lendemain de la 1ère présentation de la lettre recommandée au domicile du copropriétaire.



Sophie a raison ?

☒ Non

Pourquoi : Toutes les décisions prises en assemblée générale s'imposent à tous les copropriétaires, qu'ils soient présents, absents ou opposants.



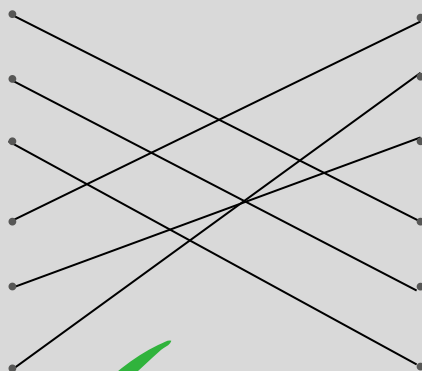
Marc a raison ?

☒ Oui

Pourquoi : Le syndic peut faire réaliser les travaux nécessaires en urgence (conservatoire ou de sauvegarde) sans attendre une décision d'assemblée générale, mais uniquement pour stopper ou limiter le sinistre.

4 Relier la majorité à sa bonne définition :

- Majorité des membres du syndicat représentant au moins les deux tiers des voix.
- Au moins la moitié des membres représentant au moins un tiers des voix a été recueillie, un second vote peut être organisé durant la même assemblée générale.
- Décisions exceptionnelles nécessitant l'accord de tous les copropriétaires sans exception.
- Majorité des voix exprimées des copropriétaires présents, représentés ou votant par correspondance.
- Au moins un tiers des voix de tous les copropriétaires a été recueillie, je permets de procéder à un second vote durant la même assemblée générale.
- Majorité des voix de tous les copropriétaires (présents, représentés ou ayant voté par correspondance).



Article 24

Article 25

Article 25-1

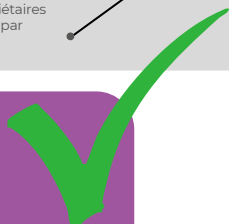
Article 26

Article 26-1

Unanimité



Thématique
Copropriété



L'INVESTISSEMENT LOCATIF

page 19
et 20

Je corrige 

1 Vrai ou Faux :

- ☒ Vrai
- ☒ Vrai
- ☒ Faux
- ☒ Faux
- ☒ Vrai
- ☒ Vrai

3 Compléter les phrases :

- réduction
- ancien
- amortissement
- centre-ville
- collectif
- convention

2 Associer le bon dispositif à la bonne définition :

- le Denormandie
- le Loc' Avantages
- Jeanbrun

4 Cas pratique :

- $632,10 \text{ €} \times 12 \text{ mois} = 7585,20$
 $7585,20 \text{ €} \times 15\% = 1137,78 \text{ €}$
- $520,80 \text{ €} \times 12 \text{ mois} = 6249,60$
 $6249,60 \text{ €} \times 40\% = 2499,84 \text{ €}$



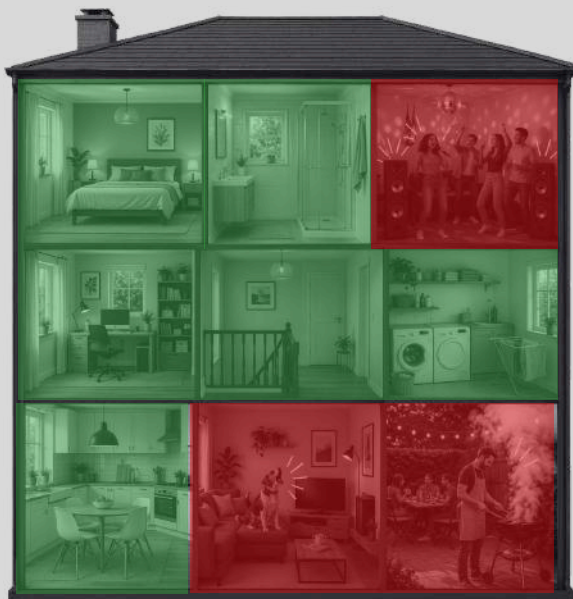
Thématique
Fiscalité





Je corrige

1

Entourer les pièces indiquant une nuisance ou non :

Décrire les nuisances constatées :

- Chambre : musique très forte, les basses font vibrer les murs
- Salon : le chien aboie plusieurs fois et ça dérange
- Terrasse : fumée de barbecue très forte qui entre chez le voisin

2

QCM :

- ✓ Musique forte tous les soirs
- ✓ Odeurs de barbecue tous les jours
- ✓ Un chien qui aboie plusieurs heures par jour
- ✓ Une télévision très forte tous les soirs
- ✓ Une odeur très forte de friture qui envahit tout le logement

3

Choisir la bonne réponse :

- Intensité
- Répétition
- Gêne
- Intensité
- Répétition
- Gêne

4

Mise en situation :

- ✓ Aller discuter

- 1 - Discuter avec son voisin ou envoyer un courrier
- 2 - Contacter un conciliateur
- 3 - Engager une procédure (aller au tribunal)

GARDEZ VOS DISTANCES

pages 23
et 24

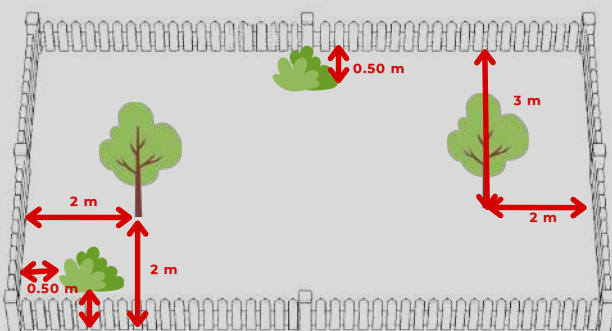
Je corrige

1

Rayer les règles de calculs erronées :

- Au milieu de l'arbre
- Jusqu'à la façade du mur orientée vers la propriété voisine
- Au milieu de l'épaisseur du mur

2

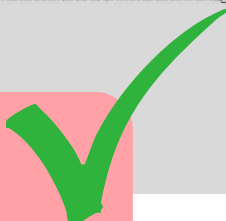
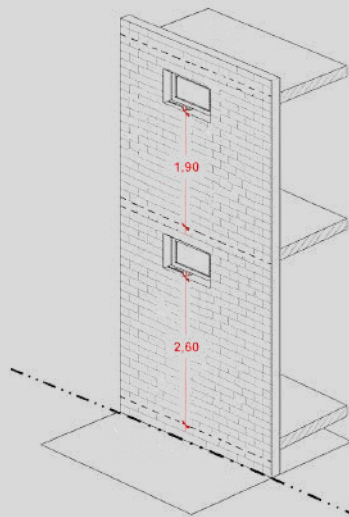
Dessiner 4 plantations (arbres et arbustes) au bon endroit :

3

Texte à trous :

- droite
- jour
- 0,60
- 1,90
- oblique

4

Calculer la hauteur, l'indiquer et placer les vues au bon endroit

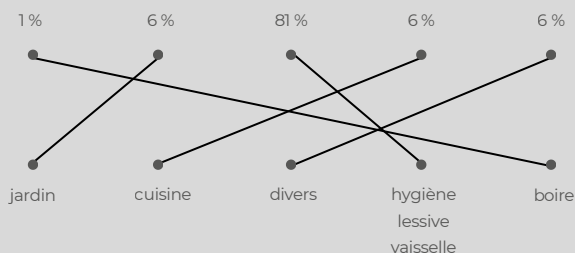
LES ÉCO-GESTES

pages 25
et 26

Je corrige



1 Relier nos consommations d'eau :



4 Vrai ou Faux :

- ☒ Vrai
- ☒ Faux
- ☒ Faux

3 Citer et illustrer 3 éco-gestes :



exemple :
penser à
dégivrer le
congélateur



exemple :
ne pas couvrir
les radiateurs



exemple :
éteindre la lumière
en quittant
chaque pièce



exemple :
laisser sécher le
linge dehors



exemple :
couper l'eau lors du
brossage des dents

TRAVAUX DE RÉNOVATION

page 27
et 28

Je corrige



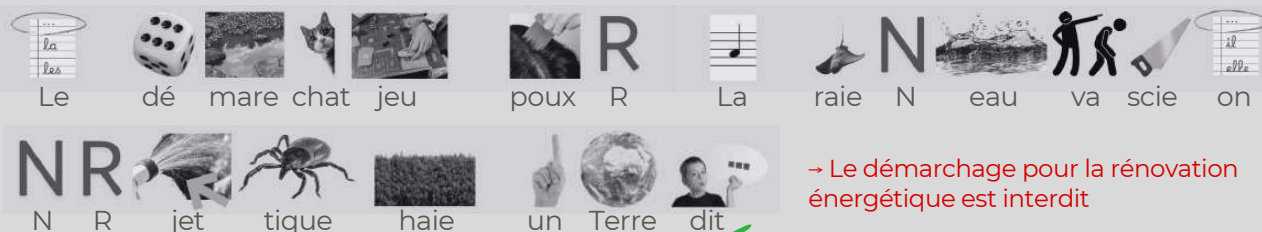
1 Replacer les pourcentages aux bons emplacements :



3 Mots casés :



4 Rébus :



Thématique
Rénovation énergétique

FÉLICITATIONS !

Vous avez terminé votre cahier de vacances dédié au logement !

Ce que vous avez appris

Vous comprenez mieux votre logement, vos droits et vos devoirs.

Vous disposez maintenant de connaissances utiles et concrètes pour votre quotidien.

Ces connaissances vous accompagneront tout au long de votre vie !

Continuer à vous informer pour :

- ☐ Bien vivre chez vous
- ☐ Comprendre vos droits
- ☐ Respecter les autres
- ☐ Prendre soin de votre logement
- ☐ Etre acteur de votre cadre de vie

*Bel été et à bientôt
pour de nouveaux projets !*



Et n'oubliez pas !

Vous pouvez toujours revenir sur ce cahier pour réviser, vérifier ou approfondir vos connaissances.

Conservez-le précieusement !

Des questions ?

L'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir est à votre écoute pour vous informer.

✉ adil@adil45-28.org
☎ 02 38 62 47 07
🌐 www.adil45-28.org

